

FORMATIONS INTER ENTREPRISES 2009



Qualité, Hygiène, HACCP

- Gestion projet HACCP (niveau de base), ➤ 24 mars / 26 mai / 13 octobre
- Connaître les bonnes pratiques en IAA pour mieux répondre aux exigences clients et légales ➤ 2 avril / 15 septembre
- Comment perfectionner son étude HACCP ? (niveau expert) ➤ 7 avril / 29 septembre
- Réaliser des Audits hygiène ➤ 17 février / 9 juin
- Apprendre à former ses opérateurs sur l'hygiène ➤ 3 février / 16 octobre



Management de la Qualité

- IFS version 5 ➤ 13 février
- ISO 9001 : 2008 ➤ 17 avril
- BRC Global Standard-Food version 5 ➤ 27 mars
- Norme ISO 22000 : 2005 ➤ 10 avril
- Audit Qualité interne ➤ 24 et 25 mars / 17 et 18 novembre



Développement Durable

- Les enjeux du Développement Durable en agroalimentaire ➤ 6 avril
- Initiation aux systèmes de management en environnement et à la sécurité des personnes (OHSAS, ISO 14000) ou comment intégrer l'environnement et la sécurité dans son système de management ➤ 29 mai
- Audit ISO 14001 ➤ 11 et 12 juin



Performance industrielle (en partenariat avec INDUCTIV)

- Maîtriser et améliorer les performances industrielles : outils de mesure, de pilotage et de communication. ➤ 23 janvier / 19 octobre
- Rendre les postes de travail efficaces et motivants, avec la méthode 5S. ➤ 6 février / 16 novembre
- Réussir l'Amélioration Continue des performances industrielles, avec la méthode Kaizen. ➤ 16 mars / 7 décembre



Nutrition

- Concevoir sa communication et son étiquetage nutritionnel (contexte de consommation, réglementation) ➤ 17 mars / 20 octobre



Relations commerciales

- La LME et ses conséquences sur vos relations commerciales (en partenariat avec l'ANIA) ➤ 1 j, date à définir
- Bases du commerce international (en partenariat avec la CCI Dijon) ➤ 2 j, dates à définir

Le coût de ces formations est de 480 Euros HT par jour de formation (déjeuner inclus).

Sauf formation « la LME est ses conséquences sur vos relations commerciales »

Remise de 30 % par stagiaire d'une entreprise adhérente à l'ARIA Bourgogne.

Nous pouvons aussi réaliser ces stages ainsi que toute autre formation sur les thèmes **QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT, NUTRITION** (notamment hygiène, plan de nettoyage ...) spécifiquement pour votre entreprise.

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS INTERENTREPRISES

Entreprise :

Secteur d'activité : Code NAF :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie : E-mail :

Correspondant de l'entreprise pour les formations :

Intitulé de la formation

Dates

**Personne(s)
inscrite(s)**

Prénom, NOM

Fonction

E-Mail :

Prénom, NOM

Fonction

E-Mail :

Prénom, NOM

Fonction

E-Mail :

Cochez les modalités retenues pour les paiements de la (des) formation(s)

TARIF ADHÉRENT ARIA (30% de remise)

TARIF NON ADHÉRENT

○ SOLUTION N°1

L'ARIA Bourgogne adresse une facture au nom de votre entreprise qui la règle directement. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en double exemplaire entre l'ARIA Bourgogne et votre entreprise.

○ SOLUTION N°2

Votre entreprise souhaite que la formation soit prise en charge par son OPCA. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en triple exemplaire entre l'ARIA Bourgogne et votre entreprise. Il vous appartient d'en envoyer un exemplaire à votre OPCA avec votre demande de prise en charge.

Veillez nous préciser son intitulé et ses coordonnées complètes.

Intitulé :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Pour notre service de restauration, merci de nous informer de toute allergie alimentaire des personnes inscrites :

.....
.....

**Date, signature et cachet de
l'entreprise précédés de la
mention « Bon pour accord »**

CONDITIONS DE VENTE DES FORMATIONS INTERENTREPRISES

MODALITÉS

L'inscription à une (ou plusieurs) formation(s) est enregistrée par l'ARIA Bourgogne, dès réception par courrier ou par télécopie, d'un bulletin d'inscription dûment rempli. Cette inscription vaut acceptation des conditions ci-après mais aussi des objectifs et contenus des stages retenus.

Quinze jours avant le début de la formation, une convocation de stage précisant les lieux, dates et horaires, est adressée à chaque stagiaire.

La facturation est effectuée à la fin de la formation selon deux options suivantes. La solution retenue par l'entreprise doit être précisée sur le bulletin d'inscription.

Solution n°1

Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en double exemplaire entre l'ARIA Bourgogne (n° formateur : 26 21 01105 21) et votre entreprise. L'ARIA Bourgogne adresse une facture au nom de votre entreprise qui la règle directement.

Solution n°2

L'entreprise souhaite que la formation soit prise en charge par son OPCA. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en triple exemplaire entre l'ARIA Bourgogne (n° de formateur : 26 21 01105 21) et l'entreprise. Il appartient à l'entreprise d'en envoyer un exemplaire à son OPCA avec sa demande de prise en charge. La facture est alors adressée à l'OPCA désignée. Si la demande de prise en charge est refusée par l'OPCA concerné, l'ARIA Bourgogne facture alors directement à l'entreprise.

A l'issue de la formation, chaque stagiaire reçoit une attestation individuelle de participation à la formation suivie.

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Les prix sont définis en euros et correspondent à ceux inscrits sur le catalogue. Une réduction de 30 % par rapport aux prix de base est accordée aux adhérents de l'ARIA Bourgogne à jour de leur cotisation annuelle.

Les prix sont exprimés en hors taxes. Le montant de la T.V.A est à la charge du client.

Ils comprennent les frais d'animation et les documents remis à chaque stagiaire (sont exclus les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire).

REPORT / ANNULATION

L'ARIA Bourgogne se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant. Elle en informe les personnes inscrites au plus tard 15 jours avant les dates retenues du stage.

L'entreprise peut annuler son inscription à un stage à condition d'en faire la demande écrite à l'ARIA Bourgogne. Si l'annulation intervient moins de deux semaines avant les dates de réalisation du stage, l'ARIA Bourgogne facture à l'entreprise un dédit forfaitaire de 100,00 € hors taxes par stagiaire.